

Beekmanstichting - Bibliotheek
Haringracht 415
1017 BP Amsterdam
Tel. 6243739

LES RESEAUX DE TRADUCTEURS

ET

D'ECOLES DE TRADUCTION

EN EUROPE

par Sandrine AMI

Mai 1993



EUROPEAN CULTURAL FOUNDATION
FONDATION EUROPÉENNE DE LA CULTURE

BOEKMAN*stichting*

Studiecentrum voor kunst, cultuur en beleid



Herengracht 415
1017 BP Amsterdam
telefoon bibliotheek 020-624 37 39
fax 020-638 52 39
e-mail e.boekman@inter.nl.net

De uitleentermijn bedraagt 4 weken. Verlenging met 4 weken is mogelijk, tenzij de publikatie inmiddels is gereserveerd.

De uitleentermijn is verstreken op:

--	--	--



Boekmanstichting - Bibliotheek
Herengracht 415
1017 BP Amsterdam
Tel. 6243739

La vitalité des échanges littéraires et culturels repose largement sur la quantité et la qualité des traductions disponibles, et donc des traducteurs. Compte-tenu de la diversité des langues parlées et lues en Europe, le rôle des traducteurs y est donc essentiel.

Soutien aux langues les moins répandues, comparaison et éventuelle harmonisation des législations, mise en réseau des instituts de formation, création d'organisations professionnelles ou rencontres de traducteurs: de nombreuses initiatives ont déjà été prises pour améliorer la formation au métier de traducteurs et les conditions de l'exercice de cette traduction au sein de la Communauté Européenne et dans toute l'Europe.

La Fondation européenne de la culture a toujours été attentive aux efforts menés en vue de développer les traductions européennes, et notamment dans les langues d'Europe centrale et orientale. Elle a soutenu, ou initié elle-même plusieurs projets dans ce sens.

C'est pourquoi il lui a semblé intéressant d'avoir une information claire sur les réseaux de traducteurs et d'écoles de traduction en Europe, ainsi que les initiatives prises au niveau européen, notamment par les organisations intergouvernementales.

C'est ce que Sandrine Ami a bien voulu faire pour la Fondation.

Elle a réalisé ce document, qui ne prétend être ni exhaustif ni définitif, en quelques semaines d'un travail intensif.

Les données rassemblées ici seront sans aucun doute utiles aux personnes et aux organismes qui sont attentifs à tout ce qui se fait pour stimuler les traductions dans toutes les langues pratiquées en Europe.

Que l'auteur de ce document en soit ici remercié!

Fondation européenne de la culture
Amsterdam, Mai 1993

A NETWORK FOR EUROPE/UN RESEAU POUR L'EUROPE

**LES RESEAUX DE TRADUCTEURS ET D'ECOLES DE
TRADUCTION EN EUROPE**

Présentation	p. 2
1 - Les réseaux de traducteurs	p. 3
2 - Les réseaux d'écoles de traduction	p. 5
3 - Autres structures européennes d'enseignement	p. 11
4 - Les aides des Institutions Européennes	p.13
5 - Prix littéraires de traduction	p.14
6 - Les banques de données	p.17
7 - Conclusion	p.18
Annexe : Liste d'adresses d'établissements d'enseignement de la traduction en Europe	p.19

Les résultats de la recherche effectuée sur les réseaux de traducteurs et d'écoles de traduction existant en Europe, ne prétendent pas être exhaustifs mais tentent de brosser le tableau de la situation actuelle.

Cette recherche est à base d'interviews et de collecte de données pour essayer de comprendre comment les traducteurs s'organisent au niveau international, et plus particulièrement en Europe, alors qu'ils sont de plus en plus sollicités, comment s'organise l'enseignement de la traduction et les échanges d'étudiants et de professeurs, et quels sont les outils dont les traducteurs professionnels disposent pour répondre au mieux à ces sollicitations.

Quelques remarques d'ordre général peuvent être néanmoins soulignées. D'une part, les différentes organisations contactées sont en général des associations à but non lucratif régies par les régimes du pays d'accueil, avec des financements venant de fonds publics croisés et des cotisations. Certaines n'ont même pas de statut juridique officiel, et une seule est une association à but non lucratif de régime européen (ASBL) dont le statut ne peut être déposé qu'en Belgique, avec son siège obligatoirement en Belgique et doit avoir un membre du bureau de nationalité belge.

D'autre part, les langues utilisées et traduites ne sont pas définies de façon spécifique par les statuts des différentes organisations et sont inhérentes aux spécialités des individus membres. Dans les écoles, elles varient en fonction des professeurs disponibles, ou des opportunités de placement des élèves à la sortie du diplôme.

D'une manière informelle, les traducteurs se divisent en deux catégories, non rigides, les traducteurs-interprètes techniques et de conférence, et les traducteurs littéraires. Il est évident que nombre d'entre eux cumulent les deux spécialités.

En ce qui concerne les éditeurs, ceux-ci ont leurs propres fichiers, basé sur les CV qu'ils reçoivent ou les contacts personnels qu'ils peuvent avoir. Ce sont les associations de traducteurs qui les contactent pour se faire connaître, rarement l'inverse. Le mode de fonctionnement relationnel privilégié est le contact personnel et ponctuel.

1 - LES RESEAUX DE TRADUCTEURS

1-1- la FIT, Fédération Internationale des Traducteurs

La FIT, fondée à Paris en 1953 par Pierre-François Caillé, est une organisation internationale sans but lucratif qui regroupe les associations de traducteurs d'une cinquantaine de pays, dont pour la France : SFT et ATLF. Par ces associations membres, elle représente plus de 60 000 traducteurs et traductrices dans le monde entier. Organisation non gouvernementale de catégorie A, reconnue par l'UNESCO, la FIT est une association de traducteurs professionnels strictement apolitique. Elle entretient des contacts étroits avec nombre d'organisations internationales.

Il s'agit essentiellement de traduction technique et scientifique, axé sur le monde de l'entreprise, sans exclure le littéraire. Il n'y a pas de réseau à proprement parler, chaque association a ses propres fichiers et annuaires.

Le congrès mondial, organe suprême de la FIT, a lieu tous les 3 ans. Le congrès ouvert offre à tous les traducteurs une occasion exceptionnelle d'échange sur les problèmes de la profession dans le cadre des séances et ateliers officiels et à l'occasion de rencontres moins structurées. Le XIIIème congrès, coïncidant avec le 40ème anniversaire de la FIT, se situera à Brighton du 6 au 13 août 1993, avec pour thème : "La traduction au coeur de la communication", 400 à 500 experts du monde entier, qui se pencheront sur cette fonction d'échange. 6 thèmes de réflexion seront proposés : la traduction littéraire, la traduction scientifique et technique, l'interprétation, l'image de la profession, les langues de faible diffusion et la traductologie. A l'intérieur de chaque thème seront examinés : la formation, la terminologie, la bibliographie et la documentation.

Renseignements : FIT, Secrétaire Général, M. Haeseryn, Heiveldstraat 245, B-9040 Sint Amandsberg, Belgique.

1-2 - Le CEATL, Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires

Créé le 12 novembre 1990 à Arles par 16 associations, (aujourd'hui 21).
Missions : assurer la coopération entre ses associations membres, promouvoir la qualité de la traduction des oeuvres littéraires et de sciences humaines publiées dans les pays des associations membres, améliorer le statut matériel, moral et juridique du traducteur littéraire dans ces mêmes pays, a la responsabilité de la représentation des traducteurs littéraires auprès des instances internationales, en particulier la Commission des Communautés Européennes et le Conseil de l'Europe.

Les mandats en cours :

- élaborer un texte en Français et en Anglais, de présentation du CEATL et une liste des membres qui sera communiqué à la presse par chaque association.

- Demander à la CEE d'envoyer au CEATL la liste des subventions octroyées à la traduction. Demander à la CEE de toujours informer le traducteur de l'oeuvre bénéficiaire du montant exact de la subvention. Veiller à ce que l'argent arrive bien au traducteur (aides données à l'éditeur pour frais supplémentaires et pour le traducteur) et que le nom du traducteur soit lisible.

- Demander à la CEE de subventionner des oeuvres d'intérêt général.

- Enquête sur les droits subsidiaires dans chacun des pays membres.

L'association n'est pas encore tout à fait opérationnelle, mais elle a déjà participé à la demande de la Commission des Communautés Européennes, à une consultation d'experts du livre, avec l'European Writers Congress auquel le CEATL appartient. La prochaine réunion de l'association aura lieu à Arles, lors du dixième anniversaire des Assises de la Traduction Littéraire.

Renseignements : CEATL, Secrétaire Générale, Mme Françoise Wuilmart, ISTI, rue Joseph Hazard, 1180 Bruxelles, Belgique.

2 - LES RESEAUX D'ECOLES DE TRADUCTION

2-1- CIUTI Conférence Internationale des Directeurs d'Instituts Universitaires

La CIUTI a été créée à la suite des procès de Nuremberg pour former des traducteurs et des interprètes de conférence de haut niveau international. A l'origine il s'agit d'écoles situées dans un environnement universitaire, principalement en Allemagne, en France, en Autriche, en Suisse et en Italie à Trieste.

L'école de Genève a été créée très tôt pour répondre aux besoins d'organismes comme la SDN, ou la Croix Rouge Internationale.

Il s'agit essentiellement d'un label de qualité.

Critères d'admission au sein de la CIUTI :

- Ecoles qui sont (en principe) dans un environnement universitaire pour profiter des infrastructures (sauf à Georgetown aux Etats-Unis)

- Programme de 4 ans avec obligation de d'avoir des professeurs qui soient des professionnels de la traduction et de l'interprétariat en activité. Le programme doit comporter des enseignements d'Histoire, de Géographie, de Culture, de Politique... etc... des pays dont les langues sont étudiées dans l'aspect Contemporain.

- Qualité du "produit fini" important, il faut que les étudiants puissent répondre aux critères de sélection des instances internationales et donc réussir les concours.

Il y a d'importants programmes d'échanges d'élèves et de professeurs au sein de ces établissements, mais ils passent par la voie des programmes généraux d'échanges internationaux comme ERASMUS, TEMPUS, INFOTERM et LINGUA. Des pays comme les Etats-Unis, la Chine ou le Japon y participent également.

Un autre type d'échanges propre aux établissements membres de la CIUTI existe : les étudiants sont exclusivement échangés de façon bilatérale, en ayant réglé les droits d'inscriptions (très variables) dans leur établissement d'origine, de façon à simplifier les problèmes administratifs et de permettre à chaque établissement de garder son autonomie en matière de gestion financière.

Actuellement 13 établissements dans 6 pays européens, plus 2 aux Etats-Unis et 1 au Canada, appartiennent à la CIUTI, mais d'autres établissements qui ont posé leur candidature sont actuellement examinés par les membres de la Conférence, pour juger de la qualité effective de leur enseignement.

Réunions 1 ou 2 fois par an pour discuter des cooptations, des programmes d'enseignements, et des problèmes de traduction et d'interprétation.

2-1-1 - ISIT, Institut Supérieur d'Interprètes Traducteurs, Université catholique de Paris

Il s'agit d'un établissement d'enseignement supérieur technique privé, c'est à dire qu'il ne fonctionne qu'avec ses ressources propres (droits d'inscriptions de l'ordre de 20 000 FF par an), et le versement par l'Etat Français de la taxe d'apprentissage, au titre d'établissement d'enseignement technique. Certains établissements de la CIUTI ne demandent aucun droit de scolarité, en Allemagne par exemple.

Créé en 1957, l'ISIT forme des professionnels spécialistes : traducteurs-terminologues, interprètes de liaison et de conférence, assistants à l'import-export et des juristes internationaux. Il est membre de la CIUTI depuis 1980.

Le cursus se décompose en deux cycles de deux ans, préparé parallèlement à un diplôme universitaire des niveaux correspondant, auquel est subordonné l'obtention du titre professionnel à la fin des deux cycles. Il existe un troisième cycle, réservé à des étudiants ayant déjà une expérience professionnelle, et qui se déroule sous la forme de cours du soir, et de cours optionnels choisis dans ceux du second cycle. Cette formation est totalement adaptée et personnalisée, et débouche sur le titre d'interprète de conférence de niveau post-universitaire, délivré par des représentants de l'AIIC (Association Internationale des Interprètes de Conférence).

Il est à noter, que l'approche volontairement "humaniste" de l'enseignement, ainsi que des cours de "traductologie", sur la langue en tant que véhicule d'une culture, permet aux étudiants de s'orienter vers la traduction littéraire, s'ils le souhaitent.

Les cours de terminologie ont permis à l'école de se créer sa propre banque de données, pour des termes techniques ou scientifiques, en collaboration avec des cabinets de traduction.

D'autre part l'école a un service de placement des étudiants, et propose les différentes langues d'enseignement en fonction des besoins du marché de l'emploi. Par exemple, l'Italien a été quasiment abandonné, faute de débouchés, l'Arabe quant à lui se heurte à la concurrence de personnes d'origine Libanaise, Egyptienne et autres qui sont parfaitement bilingues. A l'inverse, l'enseignement de l'Allemand a été renforcé depuis la chute du mur de Berlin.

Renseignements : voir adresse en annexe.

2-2- Réseau Européen des Collèges de Traducteurs Littéraires

Ces collèges sont au nombre de 6 : à Arles en France, Straelen en Allemagne, Procida en Italie, Tarazona en Espagne, Norwich en Grande-Bretagne, et plus récemment celui hébergé par l'Institut Français d'Athènes.

Ils ne répondent à aucune désignation ou structure homogènes, chacun se développe en fonction de ses possibilités et des personnalités qui les dirigent. Mais il existe un esprit et des fonctions précises :

- C'est un lieu de travail et de recherche, généralement associé à une structure d'hébergement offrant aux traducteurs littéraires travaillant vers ou depuis la langue du pays d'accueil, les meilleures conditions possibles pour mener à bien leur projet.

- C'est un lieu de rencontre d'échanges pour traducteurs de toutes nationalités, mais aussi pour les auteurs travaillant avec leurs traducteurs, les théoriciens de la traduction, les linguistes et les lexicologues, les professionnels du livre et les étudiants.

- C'est un centre de documentation et de consultation spécialisé, grâce à une bibliothèque.

Les Directeurs de Collèges de Traducteurs littéraires ont signé la charte de Procida le 19 septembre 1991. Soucieux d'affermir leur participation à la politique culturelle du Conseil de l'Europe et de la Commission des Communautés Européennes dans la perspective d'un élargissement de celle-ci à d'autres pays européens, d'une part, de renforcer leurs liens réciproques et de s'aider mutuellement à trouver la définition et les moyens les plus adéquats de leur action en faveur des traducteurs littéraires professionnels, décident de se constituer en Réseau Européen des Collèges de Traducteurs Littéraires, en s'engageant à assurer à chaque membre du réseau une information suivie sur les activités, les projets, budgets, "effets secondaires" des séjours, évolution des statuts juridiques et mode de fonctionnement, publications etc...

Le réseau n'a pas de structure juridique, son existence et son fonctionnement reposent sur le consensus de ses membres et leur acceptation de la présente charte. Il n'a pas de financement mais doit permettre à chaque collège de conforter son propre financement. Principe d'un secrétariat tournant dont le responsable s'engagerait à organiser une réunion annuelle, rédiger un rapport de synthèse sur les activités du réseau, représenter le réseau en tout lieu utile.

Extension du réseau : La création en Europe d'autres collèges dans d'autres pays est prévisible et nécessaire et doit être encouragée par l'actuel réseau, en accord avec le Conseil de l'Europe et la Commission des Communautés Européennes.

Depuis 1985, chacun de ces collèges a mis en place une banque de données informatisées, "traduction transparente", qui peut être consultée par ceux qui s'attaquent à une oeuvre déjà en cours de traduction. Elle permet de connaître les solutions trouvées par les prédécesseurs à une difficulté linguistique donnée. Mais il semblerait que le système reste néanmoins interne à chacun des collèges.

2-2-1 CITL, Centre International de Traduction Littéraire

En ce qui concerne le CITL à Arles, le Collège est ouvert aux traducteurs de toutes nationalités... etc... (voir plus haut) pour des séjours de 15 jours à 3 mois. Son budget est de 1,5 millions de francs dont 1 million pour le seul collège, le reste servant au fonctionnement d'ATLAS. Il se compose de 10% de ressources propres (frais de séjours payés par les individuels). Il est financé par la Communauté Européenne, 280 000 FF, par la Direction du Livre, 465 000 FF, la CNL, pour la bibliothèque, 50 000 FF, le Conseil Général des Bouches du Rhône, 15 000 FF, la DRAC, 30 000 FF, le Ministère des Affaires Etrangères, 40 000 FF et le Conseil Régional PACA, 100 000 FF. A partir de ces subventions, le collège est responsable de l'octroi des bourses de perfectionnement aux traducteurs littéraires. Plus de 80% des résidents reçoivent une bourse.

A l'origine la vocation du Collège d'Arles était de se tourner plutôt vers les pays méditerranéens, en fait depuis sa création il a reçu 67 traducteurs de 27 pays, représentant 24 langues. En pourcentage cela représente 24% de traducteurs Français, 36% provenant de la CEE, 22% des autres pays d'Europe, et 18% des autres continents dont beaucoup d'asiatiques (Chinois, Coréens, Japonais).

2-2-2 - Collège de Procida

Ce collège est fondé en 1988 par le Syndicat Italien des Traducteurs Littéraires (SITL), sous le patronage du Conseil de l'Europe, et sur le modèle de Straelen, Arles et Tarrazone. Il collabore au niveau européen avec les associations de traduction littéraires appartenant au CILT, et est subventionné par la Commission de la Culture de la Communauté Européenne. La Commune de Procida assure la mise à disposition des structures d'accueil et de fonctionnement.

Les frais d'hébergement et d'utilisation de la structure sont de 300.000 Lires par mois pour un traducteur et de 40.000 liras pour un étudiant désireux de suivre des cours de formation à la traduction littéraire, en liaison avec des professionnels. Toutefois les traducteurs travaillant dans une langue de la CEE et ayant un contrat de traduction avec un éditeur sont hébergés gratuitement, la CEE prenant en charge les frais.

2-2-3 - Collège de Straelen

Le premier de ces collèges qui a été fondé sur l'initiative privée de son premier directeur M. Tophoven, décédé en 1989, pour rompre l'isolement des traducteurs littéraires et entamer une réflexion sur le travail du traducteur. L'idée de départ étant de constituer des fiches de travail qui analysaient le processus de traduction propre à chacun, et faire bénéficier de l'expérience d'autres traducteurs.

Le collège a été inauguré en 1985 par Heinrich Böll. Il est doté de 21 appartements, concédés par la ville de Straelen, dans une politique de développement culturel de la municipalité, et d'une importante bibliothèque d'au moins 2500 dictionnaires, livres de références et de littérature. Une des idées de base qui n'a pas encore pu être mise en application à ce jour, était de trouver un correspondant à chaque traducteur, dans sa langue de travail, de façon à ce que les traducteurs de pays différents puissent travailler par "paire", et enrichir ainsi leurs expériences réciproques par un dialogue permanent.

Le principe de financement du (des) collège(s) repose sur les subventions accordées par le Conseil de l'Europe, la Commission des Communautés Européennes, la région (ou Land), la ville où le collège est implanté et quelques mécènes privés.

2-2-4 - Institut Français d'Athènes

En janvier 1987, l'Institut Français d'Athènes a créé un centre de traduction littéraire, ayant pour objet de former des traducteurs professionnels (grec-français et français-grec) et de les mettre en relation avec le milieu professionnel du livre, et notamment les éditeurs grecs et français. Cette initiative a été aidée financièrement par le Ministère de la Culture Hellénique (environ 35%), le Ministère de la Culture français (environ 26%), et dans une moindre part par l'agence Eurocréation, l'Institut Français d'Athènes et le Ministère des Affaires Etrangères. Près de 20% du budget proviennent des ressources propres.

Le but était de "proposer une formation, sans limite d'âge, qui débouche sur une activité professionnelle", sur le modèle des collèges d'Arles et de Straelen. Les relations avec les éditeurs sont privilégiées, car il s'agit d'obtenir le maximum de commandes d'éditeurs pour les étudiants de deuxième année. Au départ le cursus de formation s'est ouvert avec deux ateliers, l'un vers le grec, l'autre vers le français, d'une douzaine d'élèves chacun.

Le nombre de titres français traduits en grec n'est pas connu. M. Petros Papadopoulos, traducteur, membre fondateur du centre de la Traduction Littéraire de l'IFA (CTL), a entrepris depuis quelques années un travail de recensement. On dispose maintenant d'une liste non exhaustive des traductions depuis 1945 (2 450 environ) et les recherches se poursuivent sur les traductions antérieures.

Les oeuvres littéraires constituent l'essentiel des traductions (environ 90%). En 1990 les traductions du français représentent 18% des oeuvres littéraires étrangères traduites en Grec, après la littérature Anglo-saxonne (52%).

La qualité des traductions des livres français s'est, aux yeux des éditeurs, améliorée ces dernières années. Ils soulignent souvent l'efficacité de l'action du CTL. Ils estiment cette qualité supérieure à celle des traductions des autres langues.

Le prix de la traduction littéraire qui existe depuis deux ans, a été attribué à deux traductions françaises : 1989, "La route des Flandres" de Claude Simon; 1990, "Belle du Seigneur" d'Albert Cohen.

Renseignements : voir adresses en annexe.

3 - AUTRES STRUCTURES EUROPEENNES D'ENSEIGNEMENT

3-1- le CETL, Centre Européen de Traduction Littéraire

Il s'agit d'un cycle post-universitaire de formation en traduction littéraire. Créé par Françoise Wuilmart en septembre 1989, il se veut un "conservatoire", dont les cours reposent sur des séminaires et des ateliers dirigés exclusivement par des praticiens. Le CETL est par ailleurs une plaque tournante de contacts et d'échanges avec le monde de l'édition. En effet le travail de fin d'études (2 ans), qui doit être une traduction originale, est sanctionné par un jury composé de traducteurs et de représentants de maisons d'édition, ce qui peut déboucher directement sur un contrat. La seule langue d'arrivée est le français. Les langues de départ sont: le néerlandais, l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le russe. Les étudiants non francophones sont cependant autorisés à présenter les examens et à rédiger le mémoire dans leur langue maternelle.

Les examens se font en résidence sur 2 jours, et les séminaires sont hébergés par l'ISTI, Institut Supérieur de l'Etat de traducteurs et d'interprètes, dont les cours sont exclusivement à vocation scientifique et technique, et qui met gracieusement à disposition du CETL ses locaux et ses infrastructures (bibliothèque, fax, etc...).

Ces cours sont accessibles aux détenteurs d'un diplôme de Licence (Bac+4) en philologie, en langues et linguistique ou en traduction. Les candidats n'ayant pas les titres requis sont soumis à un test d'admission.

Les droits d'inscription s'élèvent à 25.000 FB par an.

Il s'agit d'une initiative originale, dont la formule est très appréciée des postulants.

Renseignements : CETL, Mme Françoise Wuilmart, c/o ISTI, 34 rue Joseph Hazard, 1180 Bruxelles, Belgique.

3-2 - ARLE, Association pour le Rayonnement des Langues Européennes

Arle est une association Loi 1901. Transdisciplinaire et transnationale, l'ARLE a pour but de promouvoir le développement du plurilinguisme dans les pays membres de la CEE. Elle se donne en particulier pour mission :

- d'exercer une pression active sur l'opinion publique européenne afin de promouvoir, renforcer et accélérer l'acquisition et la pratique des langues de la communauté;

- d'agir en faveur des langues moins usitées et d'oeuvrer pour l'acquisition systématique d'une troisième langue;

- de faciliter la communication et le dialogue multilingues en regroupant des associations nationales d'enseignants, de jeunes, et de représentants de toute les profession à travers la communauté afin de mettre en place des actions et des stratégies de développement communes;

- d'organiser des rencontres de travail et des stages destinés à échanger et à développer des méthodes pédagogiques et des techniques de formation et de communication plurilingues;

- d'encourager et de faciliter un enseignement plurilingue des cultures dans un véritable esprit de réciprocité et de complémentarité afin d'assurer une véritable liberté d'expression, d'information et de circulation des citoyens;

- enfin de diffuser sa revue Europe Plurilingue, publiée dans toutes les langues de la communauté afin de dire, écrire et traduire le nouvel espace européen.

Comme on l'aura constaté, cette association ne s'occupe pas directement de traduction, mais plutôt de la diffusion et des connaissances des langues.

Renseignements : ARLE, Secrétaire Générale, Mme Nadine Dormoy, Université de Paris VIII, 2 rue de la Liberté, 93526 Saint-Denis Cedex.

4- Les aides des Institutions Européennes

4-1 La Commission des Communautés Européennes

La Commission des Communautés Européennes a actuellement un projet pilote d'aide financière aux traductions d'oeuvres littéraires contemporaines qui a commencé en 1989 et se terminera en 1994. Cette aide est d'un montant total de 1 million d'écus sur 5 ans, et permet de financer une trentaine de traductions par an. Cette aide est directement versée aux éditeurs pour couvrir l'intégralité des frais de traduction. (cf JOCE du 9 janvier 1993, pour les modalités 1993.) La priorité a été donnée aux traductions de textes écrits dans des langues de faible diffusion, vers des langues de plus grande diffusion.

D'autre part, à la demande du Conseil Européen, la Commission réalise un guide de l'auteur et du traducteur dans la Communauté, devant contenir des informations sur leur statut juridique, social et fiscal. Ce guide devrait être finalisé courant 1993.

La Commission a également mis en place un prix de traduction, qui est décrit au chapitre 5.

4-2 Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe participe également à l'aide et au financement des traductions d'oeuvres littéraires. Il distribue notamment des bourses destinées aux traducteurs séjournant dans l'un des collèges du réseau européen des collèges de traduction littéraire. Comme il a été dit précédemment (2-2), c'est le Conseil de l'Europe qui a initié ce réseau, et qui lui apporte son soutien, avec la Commission des Communautés Européennes.

Les priorités actuelles du Conseil, à la suite du Conseil de la coopération Culturelle réuni à Strasbourg début décembre 1992, sont tournées vers l'aide au livre, et donc à la traduction, dans les pays d'Europe Centrale et Orientale. Les objectifs étant de permettre l'accès du plus grand nombre d'ouvrages scientifiques ou littéraires de langue anglaise, allemande française, etc... dans les langues de ces pays. Le soutien se portera vers une amélioration du statut du traducteur dans ces pays, et une aide aux éditeurs, pour permettre le pluralisme, et soutenir cette activité économiquement menacée.

5- Les prix littéraires

5-1 Prix internationaux

La FIT décerne trois prix internationaux de traduction, une fois tous les trois ans lors de son congrès mondial :

-Prix Carl-Bertil NATHHORST : attribué par moitié à une traduction littéraire et à une traduction scientifique de très grand mérite, soit pour une traduction unique, soit pour l'ensemble d'une oeuvre d'un traducteur. L'oeuvre des traducteurs ayant consacré une partie de leur vie à la lexicographie ou à la terminologie sera également prise en compte. Seuls les traducteurs proposés par une société membre de la FIT sera prise en compte. Le prix consiste en un diplôme et/ou une somme d'argent (non précisée).

-Prix Astrid LINDGREN : attribué soit pour une traduction unique, soit pour l'oeuvre entière d'un traducteur de livres écrits pour les enfants. Seuls les traducteurs proposés par une société membre de la FIT seront pris en compte. Le prix consiste en un diplôme et/ou une somme d'argent.

-Prix Carel CAPEK : a été créé lors du XIIème congrès de la FIT à l'occasion du centième anniversaire de la naissance de Carel Capek, anniversaire UNESCO. Il est accordé pour une seule traduction de qualité exceptionnelle ou pour l'oeuvre entière d'un traducteur d'ouvrages littéraires écrits à l'origine dans une langue à diffusion restreinte. Seuls peuvent être candidats les traducteurs proposés par un organisme membre de la FIT. Ce prix est un prix honoraire qui consiste en un diplôme et une médaille portant en relief la figure de l'écrivain tchèque.

5-2 Prix Européen

D'une manière générale, les Prix attribués, le sont de façon nationale, sauf celui décerné dans le cadre de la Ville Européenne de la Culture. Il existe depuis 1990, à côté d'un prix littéraire européen. Ce sont les Etats membres qui proposent un maximum de 3 oeuvres dans chacune des deux catégories, parmi les livres publiés récemment (moins de trois ans), de même que pour les traductions faites dans la langue du pays qui propose. Le prix est doté de 20.000 Ecus et sera décerné vers la mi-novembre à Anvers, pour 1993. cf dossier de presse + JOCE 15 février 1990.

5-3 Allemagne

-Prix de la Deutsche Akademie für Sprache und Dichtung, créée en 1958, pour récompenser une traduction exceptionnelle, et pas seulement en allemand.

-Prix Helmut Braem, fondé par le groupement des traducteurs, en mémoire de leur ancien président, en 1978.

5-4 France

-Prix Halpérine Kaminsky, créée en 1937, en souvenir de l'auteur russe, "Prince des traducteurs", pour récompenser la meilleure traduction de l'année.

-Prix Denyse Clairouin, pour la meilleure traduction de l'anglais, créée en 1945. et Prix Charles Baudelaire.

-Prix Marthe Fiumi-Leroux, fondé en 1956, par la société des poètes français, pour la traduction de poésie, soit français/italien, soit l'inverse.

-Prix Pierre-François Caillé, créée en 1980, par la société française de traduction et la Société des Gens de Lettre. Il récompense un jeune traducteur, débutant ou peu connu, selon les années, dans le domaine de la fiction ou dans celui des sciences et techniques (1993). Il est décerné, en principe, lors de la Journée Mondiale de la Traduction, le 30 septembre, sauf pour 1993, où il sera décerné courant Octobre, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Pierre-François Caillé.

Le montant en est de 10 000F.

-Grand Prix National de la Traduction, sous l'égide du Ministère de la Culture.

5-5 Grande-Bretagne

-European Novel of the Year Award : récompense un roman européen jamais traduit en anglais. Il a été fondé par l'éditeur Minerva en 1990. Il est récompensé par un rachat des droits de traduction, et par son édition en anglais, au format de poche.

-The Independent Foreign Fiction Prize : instauré à peu près en même temps par le quotidien The Independent, qui sélectionne un livre tous les mois et décerne son prix à l'un des sélectionné sur l'année.

-Prix John Florio, créée en 1963, pour une oeuvre traduite de l'Italien, a lieu tous les deux ans.

-Prix Scott-Moncrieff, traducteur de Proust, crée en 1964, pour une oeuvre traduite du français. Ce prix décerné tous les ans est financé en partie par le Ministère Français des Affaires Etrangères. La présentation en est faite à l'Ambassade de France par le Art's Council, pour une oeuvre française traduite en anglais.

-Prix Schlegel-Tieck, crée en 1964, pour une oeuvre traduite de l'allemand, a lieu tous les ans.

-Prix Bernard Shaw, pour une oeuvre traduite du suédois. Il est dû à un legs de Bernard Shaw fait dans les années 50, mais le prix n'existe que depuis trois ou quatre ans.

-Un prix pour des oeuvres traduites du portugais se met en place.

certains de ces prix ont été étendus à des oeuvres non littéraires.

5-6 Pays-Bas

-Prix de la traduction Martinus Nijhoff, crée en 1953, et doté par le Prince Bernhard Fonds, pour récompenser une traduction littéraire de qualité, ou l'ensemble d'une production.

-Prix Aleida Schot, crée en 1980, récompense une traduction en néerlandais d'un ouvrage en langue slave.

6 - Les banques de données

Les banques de données, quand elles existent sont de deux sortes :

- les fichiers de traducteurs
- les lexiques de traduction.

Pour les premiers, ils n'existent qu'à l'état de fichier ou d'annuaires, _au mieux de serveur minitel pour la France (3616 SFT) ou de disquette informatique pour DELFT aux Pays-Bas_ qu'au sein des associations et organisations professionnelles de traducteurs. La Fédération Internationale des Traducteurs, tout comme le Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires, ne disposent que de la liste des associations adhérentes. Il n'y a a priori pas de fichier européen de traducteurs.

En fait il semblerait que les traducteurs techniques professionnels aient inscrit depuis deux ans environ, le fax dans leurs pratiques quotidiennes. Celui-ci permet un gain de temps considérable et résout les problèmes d'incompatibilités des systèmes informatiques.

En ce qui concerne les seconds, le phénomène est pratiquement comparable. Chaque école se constitue son propre lexique ou fichier de traductologie à partir des travaux de ses élèves ou résidents. Ils font parfois l'objet de coopérations bilatérales avec des sociétés de traduction, en particulier dans le domaine technique, mais avec la réserve de rigueur quant aux droits d'auteurs et au secret professionnel.

Une exception notable existe toutefois au niveau européen avec EURODICOM, le dictionnaire automatique européen, mis en place par la Commission des Communautés Européennes, (cf rapport le livre et la lecture : enjeux culturels de l'Europe du 03 août 1989).

Il existe également une banque de données à Vienne en Autriche, et en France un projet est actuellement à l'étude d'une banque de données interuniversitaire de terminologie, à l'initiative de l'Université de Rennes II.

Conclusion

Ce qui semble le plus manquer, ce sont des cycles post-universitaires de qualité, notamment en ce qui concerne les langues non européennes.

Il serait intéressant d'étudier un troisième cycle basé sur le principe des séminaires dispensés par des professionnels du monde de l'édition, sur le modèle du CETL, ou en étroite collaboration avec les éditeurs, comme au centre de traduction d'Athènes. Le système de la résidence permet aux traducteurs de rompre l'isolement inhérent à cette profession, et de confronter leurs méthodes de travail. L'informatisation des recherches linguistiques et des traductions permet de prendre en compte les variantes que peuvent rencontrer les langues de grandes diffusion, selon l'origine des écrivains.

Le principe d'échanges d'étudiants et d'enseignants peut très bien passer par le biais des réseaux d'échanges existants ou mis en place par les instances européennes, avec peut-être en plus un partenariat avec des écoles ou universités des pays concernés, en particulier pour les pays méditerranéens et d'Europe Centrale et Orientale.

Il semble également que les éditeurs de ces pays seraient tout à fait prêts à participer, en tant qu'intervenants, dans une telle structure, ce qui permettrait de créer des liens et de favoriser ainsi l'édition et la diffusion de la culture de ces pays.

Dans le colloque sur les échanges culturels entre les 2 rives de la Méditerranée des 15 et 16 janvier à Paris, Leïla Chaouni, éditrice marocaine, posait les questions suivantes : "Ne peut-on envisager un Fond de traduction pour les ouvrages de langue arabe ? Qui doit financer ce fond, s'il voit le jour ? Par qui et comment doit-il être géré, qui y serait admissible ?".

Corollairement, dans l'optique d'échanges et de réseaux, un des constats de Dominique Colas, sur les politiques d'aides à la traduction, (IN Traduire l'Europe, p. 103), est que dans les pays d'Europe "les politiques d'aides à la lecture,...sont fréquemment plus orientées vers les langues des nationaux que vers les langues des habitants.../...Le fait est que traduire un livre en arabe, en vietnamien, en hébreu ou en indonésien, c'est aussi le traduire pour des Européens."

ANNEXE

ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE LA TRADUCTION

***ALLEMAGNE**

- Europäisches Übersetzer Kollegium, Kuhstrasse 15-17, Postfach 1232, 4172 Straelen, (49) 28341068, Directeur M. Klaus BIRKENHAUER.
- Deutsche-Shakespeare Gesellschaft West, 4630 Bochum 1, Rathaus.
- Akademie für Fremdsprachen, 1000 Berlin 15, Uhlandras. 28, 30 884 30 20.(Interprètes et traducteurs D, GB, F, Esp, I et Russe)
- Institut für Übersetzen und Dolmetschen, Universität Johannes Gutenberg, Universität Mainz, FB-23 Angewandte Sprachwissenschaft in Gemersheim, An der Hochschule 2, 6728 Gemersheim.
- Institut für Übersetzen und Dolmetschen, Universität des Saarlandes, Sarrebruck.
- Sprachen und dolmetscher Institut, Munich.
- Institut für Übersetzen und Dolmetschen, Universität Ruprecht Karl, Plöck 57A, 6900 Heidelberg.
- Dolmetscher Institut an Karl Marx Universität, Sektion Germanistik und Literaturewissenschaft, Augustus Platz 9, 7010 Leipzig.
- Euro-Schulen Organisation (ESO), Hauptstrasse 26, D-8751 Stockstadt, (6027) 2009-0.
- Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität, Germanistisches Seminar, Am Hof 1d, 5300 Bonn.
- Phillips-Universität, FB-8, Institut für Germanistische Sprachwissenschaft, Wilhem-Röpke-Strasse 6A, 3550 Marburg.

***BELGIQUE**

- Institut Supérieur de l'Etat de Traducteurs et Interprètes :
34 rue Joseph Hazard, 1180 Bruxelles, 32 2 511 92 92.
- Belgische Kramer voor Vertalers, Tolken en Filologen : Anvers-Limbourg et Flandres.
- Rijkshogeschool voor Vertalers en Tolken, Bruxelles
- Hoger Instituut voor Vertalers en Tolken, Anvers.

-Provinciale Hogeschool voor Vertalers en Tolken, Brusselsepoortstraat 93, B-9000 Gent, 091/239 451.

Ecole d'Interprètes Internationaux, Université de l'Etat à Mons, Avenue du Champs de Mars, B-7000 Mons, 065/37-36.

***DANEMARK**

-Kopenhavns Universitet, Institut for Germansk Filologi, Njalsgade 80, 2300 Kobenhavn S.

***ESPAGNE**

-Casa del traductore, Rua Borja 7, Casa 4, 50500 Tarazona, (34) 76643012, Directeur M. Francisco URIZ.

-Escuela Officiao de Idiomas, 34 76 64 24 21, Tarazona

-Escuela Universitaria de Traductores e Interpretes de Granada, C/Puentezuelas 55, 18002 Granada.

-Universidad Complutense de Madrid, Facultad de Filologia, Edificio A, A-400 Ciudad Universitaria, 28040 Madrid.

***FRANCE**

-ESIT (Ecole Supérieure d'interprètes Traducteurs), Paris III, Pl Maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 PARIS, 44 05 42 05. BDE : 44 05 41 46.

-Collège International des Traducteurs littéraires, ATLAS, Espace Van Gogh, 13200 Arles, 90 49 72 52, Directeur M. Jacques THIERIOT.

-INALCO, (Langues'O), 2 rue de Lille 75007 PARIS

-ISIT, Université CATHOLIQUE de Paris, 21 rue d'Assas 75006 Paris,

-Institut Charles V, rue Charles V, Paris

-Centre Jacques Amiot, 18 rue Deck 75015 Paris, 40 60 18 34 ou 05 01.

-Ecole de Traducteurs et d'Interprètes de l'Université Saint-Joseph, Bureau administratif 42 rue de Grenelle, F-75343 Paris cedex 07.

-Centre de Linguistique Appliquée, Université de Franche-Comté, 47 rue Megevand, 25030 Besançon.

-Centre d'études pratiques des langues vivantes, Université de Tours, 16 rue Briçonnet, 37000 TOURS.

-Ecole Supérieure de Traducteurs Interprètes et Cadres du Commerce Extérieur, 60 bd Vauban, BP 109, 59016 Lille Cedex.

-Ecole Supérieure de Cadres Interprètes Traducteurs, Université de Toulouse Le Mirail, 5 allée Antonio Machado, 31058 Toulouse Cedex.

-Institut de Traducteurs Interprètes, 3 quai Kleber, Immeuble le Sébastopol, 67000 Strasbourg.

***GRANDE-BRETAGNE**

-Université de Bath

-British Centre for Literary Translation, Université d'East Anglia, School of Modern Languages, Norwich NR4 7TJ, (44) 603 56161, Directeur Professor W.G. SEBALD.

- Heriot Watt university, Edimbourg.

-Aberdeen College of London

- Polytechnic of Central London, (seul diplôme d'interprète de conférence)

-University of Bradford

-University of Salford, Department of Modern Languages, c.o. Dr. Myriam Carr, Salford M5 4WT.

-Institute of Linguists, Mangold House, 24 A Highbury Grove, London N5 2EA.

-Institute of translation and Interpreting, 318A Finchley road, London NW3 5HT

-Univerity of Surrey, Centre for Translation and Language Studies, Departement of Linguistics and International Studies, Guilford, Surrey GU2 5XH.

***GRECE**

-Centre de Traduction Littéraire, Institut Français d'Athènes, 31 rue Sina, 10680 Athènes, Directrice Mme Catherine VELLISSARIS.

***ITALIE**

-Collegio Italiano dei Traduttori letterari, Palazzo Catena, Via Vittorio Emanuele 105, 80079 Procida (Na), (39) 81 8967264, Directrice Mme Ana Maria GALLI ZUGARO.

-Civica Scuola Superiore per Interpreti e Traduttori, Piazzale Cantore 10, 20123 Milano.

-Università di Roma "La Sapienza", Via Carlo Fea 2 (Villa Mirafiori), 00161 Roma.

-Università degli Studi di Trieste, Scuola Superiore di Lingue Moderne per Interpreti e Traduttori (SSLM), via B. d'Alviano 15/1, 34144 Trieste.

***PAYS-BAS**

-Instituut voor de Opleiding tot Vertaler en Tolk, Universit  d'Amsterdam.

***PORTUGAL**

-Universidade de Co mbra, Faculdade de Letras, Co mbra.

***RUSSIE**

-Institut Gorki, Moscou.

-Moscow Linguistic University, Ostozhenka 38, 119034 Moskva, G-34.

***SUISSE**

-Ecole de Traduction et d'Interpr tation, Universit  de Gen ve, 19 Place des Augustins, CH-1204 Gen ve.

***PAYS ARABOPHONES ( coles & associations)**

-Ecole Sup rieure Roi Fahd de Traduction, Universit  Abdelmalek Essaadi, Route du Charf, B.P. 410, Tanger, Maroc.

-Association Marocaine des Interpr tes et des Traducteurs de Conf rence (AMITRAC), c.o. ISESCO, 16bis, Avenue Omar Ben Khattab, B.P. 755 AGDAL, Rabat.

-Association des Traducteurs dans l'Union des Ecrivains Arabes, c/o M. Ali Okla Orsan, Mazz -Auto-Strad, BP 3230, Damas, Syrie.

-AAA, Aboukir, Egypte.

-Iraqi Translator's Association, Ali Bldg, 3rd floor, Sinak. Al. Khufala Avenue, Bagdad, Iraq.